



## **L'URGENCE, CE SONT LES SALAIRES. NON A LA LA RÉFORME DES RETRAITES !**

Nous, FO Santé Privée et Action Sociale, avec des millions de salariés du secteur Sanitaire, Social et Médico-Social, de l'Insertion, de la Petite enfance et de l'Aide à Domicile, nous sommes mobilisés dans l'unité de toutes les organisations syndicales et de jeunesse, pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites.

Malgré l'opposition de plus de 90 % des salariés et de plus de 70 % de la population, le vendredi 14 avril 2023, le Président de la République a annoncé qu'il promulguerait la loi. En conséquence, et si nous n'obtenons pas la non-mise en œuvre de cette loi, nous serons tous amenés à travailler deux ans de plus avant de partir à la retraite.

Dans le même temps, nous n'avons toujours pas obtenu satisfaction pour nos justes revendications à savoir, les « 183 euros pour tous », les augmentations des valeurs du point conventionnel à hauteur de l'augmentation du coût de la vie et les budgets nécessaires à la hauteur des besoins.

Au contraire, c'est une cure d'austérité sans précédent qui s'annonce.

Lors de la conférence salariale, il a déjà été annoncé, simplement pour 2023, que les salaires seront bloqués. Pour l'ensemble des salariés ce sera donc ZERO euro d'augmentation des valeurs de point. De même, le ministère nous a confirmé dans un courrier adressé à nos différentes Fédérations et Unions que les « 183 euros » ce ne sera pas pour tous. Et nous ne pouvons qu'être inquiets de l'austérité qui va se poursuivre lorsque nous apprenons que pour l'ensemble des secteurs publics, sauf ceux de l'armée et la police, les budgets seront réduits de 5 % en 2023.

Le gouvernement et le Président continuent de préférer favoriser le financement des actionnaires et les budgets de guerre plutôt que nos secteurs qui s'occupent des plus fragiles de notre société, tout en tentant de stigmatiser les immigrés et les bénéficiaires des minima sociaux.

Vous, employeurs d'AXESS, au lieu de répondre à l'urgence salariale, dans la même logique gouvernementale et présidentielle, vous nous avez fait parvenir, le 14 avril, un projet actualisé de classifications en vue d'une éventuelle CCUE. Vous persistez et signez pour tenter d'imposer l'ouverture d'une négociation sur des classifications qui remettent en cause la reconnaissance des diplômés et de l'ancienneté, donc de l'égalité salariale conventionnelle nationale actuelle présente dans nos différentes conventions collectives. Un projet qui peut aboutir à l'individualisation des salaires, décidée dans les entreprises et les établissements, en fonction des budgets disponibles.

Nous ne pouvons accepter un tel mépris, dans la situation actuelle qui voit l'inflation atteindre des records sans précédent et où l'on tente de nous imposer coûte que coûte un projet de réforme des retraites que nous refusons.

FO Action Sociale et Santé Privée exigent de vous et sans attendre, la négociation d'un accord pour les « 183 euros pour tous sans contrepartie » et l'engagement, par ailleurs, de l'ouverture de négociations dans les différentes conventions collectives sur l'augmentation immédiate des salaires. Ceci afin de garantir l'égalité salariale et compenser l'inflation. L'augmentation de 2 % du SMIC au 1<sup>er</sup> mai plonge à nouveau bon nombre de coefficients conventionnels en deçà du niveau du SMIC, ce qui est insupportable et inacceptable.

Sans réponse immédiate et positive de votre part, et quelles que soient les positions des organisations syndicales sur le projet de CCUE voulue par ce gouvernement, nous refusons d'entrer, ce jour, en négociation.

Nous invitons les salariés, avec leurs organisations syndicales, unis dans les assemblées générales, à continuer de définir leurs propres cahiers de revendications et tenter d'obtenir satisfaction. Pour notre part, nous nous inscrivons totalement dans le 1<sup>er</sup> mai intersyndical pour obtenir l'abrogation de cette réforme injustifiée, brutale et injuste sur les retraites.

**ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES  
AUGMENTATION IMMÉDIATE DES SALAIRES  
183 € POUR TOUS SANS CONTREPARTIE**